



27 et 28 mars 2010 LE COTEAU



Trophée de France de Pocket Bike 2010

1. REGLEMENT SPORTIF

1.1 Définition

Pour favoriser l'accès à la compétition et limiter les frais de la saison, la FFM met en compétition six épreuves comptant pour le Trophée de France Pocket Bike.

1.1.1 Pérennité

Dans le cas ou moins de 20 pilotes, catégories Open 50 et Promotion confondue, ne seraient pas inscrits sur chaque épreuve, au plus tard 21 jours avant l'épreuve.

L'épreuve serait annulée pour la catégorie.

1.2 Catégories

1. Pocket Bike Open 50 cc 2 temps et 110 cc maxi 4 temps.

2. Pocket Bike Promotion 40cc 2 temps moteurs européens, 50cc machines asiatiques.

3. Pocket Bike Éducatifs : Catégories réservée aux enfants ; pas de départ de course uniquement des démonstrations.

Le titre de vainqueur du Trophée sera attribué au pilote qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur les épreuves du Trophée inscrit sur le calendrier.

En cas d'ex æquo, le départage se fera suivant le nombre de places de premier obtenues sur chaque épreuve.

Si l'égalité subsiste les places de deuxième.

Des coupes récompenseront les trois premiers par catégories de chaque épreuve.

1.3 Concurrents – âges d'accès

Catégorie Open 50 à partir de 12 ans révolus.

Catégorie Promotion à partir de 8ans révolus.

Catégorie Éducatif à partir de 6 ans.

Les participants devront être titulaires au minimum d'une licence une manifestation (LJ1 permis ou CASM obligatoire) ou d'une licence à l'année de type NJC, NCA, NCB, M50, C50, NPP, délivrée par la FFM, pour l'année en cours.

1.4 Machine

Seules les motos des catégories définies dans le chapitre du règlement technique sont autorisées.

L'attribution des numéros de courses sera affectée pour chaque pilotes par:

Monsieur Simon Andrey

6rue Julien Peyhorgue

69100 Villeurbanne

Tel:/Fax :04.78.85.24.14

sabatfina@hotmail.fr

Les concurrents n'ayant pas participé à la première épreuve obtiendront leur numéro auprès du délégué ou du responsable Pocket Bike de la deuxième épreuve et ainsi de suite.

1.5 Circuit

1.6 Capacité du circuit

1076m largeur 7m , la capacité sera de 30 pilotes.

1.7 Engagement

Un engagement est fixé à 62€ par épreuve, comprenant la location du transpondeur et la fourniture des numéros de course, à envoyer

à chaque organisateur.

Le montant de l'engagement devra parvenir à

AMR Panissières rue Pierre Guillot 42360 PANISSIERES

amrpanissieres@orange.fr

Tel 04 77 28 86 61

soit avant le 20 février 2010

Une caution de 200€ sera demandée dans tous les cas en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.

Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.

En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du concurrent.

Il doit être restitué au plus tard une demi-heure après la fin de la course.

En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la FFM ou à l'adresse du responsable du chronométrage.

Le pilote récidiviste pourra être sanctionné d'une amende de 50€. En cas de non restitution, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

La caution sera remboursée intégralement lors de la restitution du transpondeur en bon état à la fin de la manifestation.

Chaque organisateur confirmera les engagements aux pilotes au minimum 8 jours avant l'épreuve.

1.8 Vérification contrôle administratif

Les pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité avec leurs permis de conduire ou le CASM.

1.9 Contrôle technique

Les règles définies dans le règlement technique général du Trophée de France 50 cc sont à appliquer.

Additif spécifique spéciale Pocket : Changement de moteur possible, si passé initialement au contrôle technique. Le premier moteur utilisé devra être déposé au contrôle immédiatement après usage.

1.10 Essais

Deux séances d'essais chronométrés de dix minutes seront organisées au minimum.

Horaires prévisionnels ci-joints

1.11 Courses

La grille de départ sera définie en fonction des essais chronométrés.

Les courses se déroulent en deux manches de 10 à 12 Km +1 tour.

Un tour reconnaissance et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ.

Le départ sera donné au drapeau national ou au feu par le directeur de course, pilote assis sur la machine avec un pied sur le repose pied, moteur en marche.

Pour les modalités liées à un arrêt de course, se reporter au règlement national de 50 cm3.

1.12 Classement

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75% de la distance parcouru par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 3 minutes après le passage de celui-ci.

Les points seront attribués aux 15 premiers de chaque catégories, selon le barèmes de la F.F.M. (25,20,16,13,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1).

Les points de chaque course du Trophée seront attribués à la condition qu'un minimum de 15 pilotes ait participé à cette course en catégories Open 50 et 10 pilotes en catégories Promotion.

Il sera institué un classement (jeunes) de 8 à 14 ans (avoir moins de 14 ans le jour de la première course).

1.13 Réclamations

Se reporter au règlement du Trophée de France de vitesse 50 cm3.

1.14 Assurances

Se reporter au règlement du Trophée de France de vitesse 50 cm3.

1.15 Officiels

Les officiels du Championnat de France Vitesse ou Endurance 50 cm3 officiant sur l'épreuve.

2- REGLEMENT TECHNIQUE

Se reporter au règlement FFM.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité

Durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

OFFICIELS :

Directeur de Course : GUILLEMOZ Jean-Jacques.....

Directeur de Course Adjoint: ANDREY Simon

Commissaires Sportifs :ASTAIX Claude-MOULIN Philippe

Secrétaire de Jury :GAREL Jocelyne.....

Délégué FFM :**CHOUIN Gérard**.....

Commissaire Technique : **DUMORD Jean-Marc** ,

Chronométrage : FFM.....

Article 10 : APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément au règlement du Championnat de France des moins de 25cv, de l'annexe A et du Code Sportif National de la FFM.

Article 11 : DISCIPLINE

POUR TOUTE INCORRECTION, MENACE OU AGRESSION ENVERS UN OFFICIEL FEDERAL DE LA PART D'UN PILOTE OU DE SON ENTOURAGE, LE PILOTE SERA CONSIDERE COMME RESPONSABLE ET SERA PASSIBLE DE SANCTIONS.

VISA CLUB

Date 22 janvier 2010
Transmis le 26 janvier 2010
Cachet et Signature

VISA LMR

Date
Transmis le
Cachet et signature

VISA FFM

Date
Reçu le
Cachet et Signature